

Manifestations publiques au Togo

Assurer la quiétude des populations et garantir le droit des citoyens

Après les évènements du 6 juin 2025, les mêmes voix qui avaient appelé à des manifestations au Togo, relancent les hostilités pour les 26, 27 et 28 juin 2025. Une partie de l'opposition et de la société civile a aussi appelé à la désobéissance civile à partir d'aujourd'hui, lundi 23 juin 2025. Le gouvernement pour sa part rappelle ...



PAGE 3

INDUSTRIE



Star Garments

Une usine, des emplois et une nouvelle ère pour l'économie togolaise

Il y a des images qui marquent un tournant. Celle de Charlie Komar, PDG du conglomérat américain Charles Komar & Sons, déclarant publiquement sa confiance dans le Togo. Ce 18 juin à Lomé, en présence du président du Conseil, Faure Gnassingbé, il inaugurerait à Lomé la toute première ...

PAGE 6

SANTÉ



Activités du Shanxi

« Notre équipe continuera à travailler dur », promet Bai Li

Le samedi 21 juin 2025, la 26ème mission médicale chinoise (Shanxi) s'est rendue à Aképé dans la préfecture de l'Avé 2, pour apporter un soutien inhabituel aux enfants de l'orphelinat La Maison de la Providence.

PAGE 4

PEUPLE TOGOLAIS, MOBILISONS-NOUS À L'IMAGE DE NOS MARTYRS POUR DÉFENDRE NOTRE PATRIE ET SAUVEGARDER LA PAIX

21 JUIN, JOURNÉE NATIONALE DES MARTYRS



68ème célébration des martyrs du Togo

Observée avec solennité dans tout le pays

Samedi dernier, le peuple togolais a commémoré pour la 68ème fois, la journée nationale des martyrs. Cette manifestation observée les 21 juin de chaque année, consacre la reconnaissance de tout un peuple à la mémoire de ses valeureux, vaillants et braves fils et filles tombés, non seulement au cours de la lutte ...

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Concours d'entrée à l'École des sous-officiers de Témédja : l'élite de demain entre en scène le 28 juin

Le rendez-vous est pris. Le ministère des Armées convoque les candidats au concours d'entrée à l'École nationale des sous-officiers de Témédja (ENSO-T) pour les épreuves écrites ce samedi 28 juin. Les postulants de la Maritime et des Plateaux devront se présenter à l'école du Camp général Gnassingbé Eyadéma à Lomé, pendant que leurs camarades des régions Centrale, Kara et Savanes composeront au lycée Kara 1. Tous sont attendus dès 6 heures, munis d'une « pièce d'identité en cours de validité ». L'ENSO-T ne forme pas seulement des soldats, mais des hommes de devoir. Sa mission est de « former les futurs sous-officiers à la fois sur les plans militaire, physique et moral ». Les noms des candidats retenus ainsi que le programme des épreuves sont disponibles dans Togo-Presse et sur le site du ministère. À Témédja, chaque concours est une porte ouverte vers l'excellence. Et le 28 juin, ils seront nombreux à frapper.



Amis

LA FORMATION RÉSEAU PRO MAX

Comment construire et gérer un puissant réseau relationnel.

EZO stratégies int.

05 JUILLET 2025

09H - 18H

HOTEL SARAKAWA

Infoline: +228 90 12 31 48

CMJN



SOMMAIRE

Aéroport de Lomé
Trafic aérien en légère hausse avec 329.618 passagers enregistrés au 1er trimestre



P 5

Rwanda/ Politique
L'opposante Ingabire de nouveau interpellée



P 7

Volleyball
Le Togo au rendez-vous de la Coupe continentale de Beach-Volley Senior



P 10

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Kafechina Madbanta : une histoire d'autonomisation à travers le tissage

Kafechina Madbanta, résidente de la préfecture de la Kéran, est un exemple inspirant d'autonomisation à travers l'entrepreneuriat. Son parcours, marqué par la détermination et la résilience, témoigne du pouvoir de transformation offert par l'inclusion financière et l'accompagnement approprié.

Les Défis de l'éducation et les premiers pas dans le monde du travail

Née dans un milieu modeste, Kafechina a dû faire face à des défis dès son plus jeune âge. Élève jusqu'en classe de 4ème, elle a été contrainte d'abandonner ses études faute de moyens financiers. Déterminée à subvenir à ses propres besoins, elle a rapidement commencé à travailler "C'était difficile de continuer l'école sans soutien financier. J'ai dû prendre la décision de travailler pour aider ma famille et assurer ma propre subsistance", raconte-t-elle.

L'Émergence d'une artisanne : Le tissage comme voie vers l'indépendance

Après avoir quitté l'école, Kafechina a enchaîné les petits emplois, notamment en aidant des femmes au marché. C'est là qu'elle a découvert sa passion pour le tissage, une activité qui lui permettait d'exprimer sa

créativité tout en gagnant sa vie. Avec l'argent gagné, elle a décidé de se former sérieusement au métier de tisserande. En 2011, elle a commencé son apprentissage auprès d'une femme expérimentée dans le domaine. Pendant des années, elle a perfectionné ses compétences, contribuant à l'essor de l'atelier de son mentor.

Le déclic entrepreneurial : se mettre à son propre compte

La vie de Kafechina a pris un tournant en 2016 avec le décès tragique de son mari. Face à cette épreuve, elle a puisé en elle-même une force nouvelle et s'est résolue à prendre son destin en main. Convaincue de ses compétences et de son potentiel, elle a décidé de se lancer dans l'entrepreneuriat.

Grâce à ses économies et au soutien financier du FNFI à travers le



Kafechina Madbanta

produit APSEF, Kafechina a réalisé son rêve en 2018 en ouvrant son propre atelier de tissage. Cette étape marque le début d'une nouvelle ère d'indépendance et de croissance pour elle.

Aujourd'hui, Kafechina Madbanta est une entrepreneure prospère et autonome, mais elle ne compte pas s'arrêter là. Son ambition est de développer davantage son activité et d'ouvrir une boutique de pagnes

traditionnels, offrant ainsi une plus grande diversité de produits à sa clientèle et contribuant au rayonnement de son artisanat au-delà des frontières de sa communauté.

"Je suis reconnaissante pour le soutien du FNFI qui m'a permis de réaliser mon rêve d'entrepreneuriat. Maintenant, je veux aller encore plus loin et partager ma passion avec un public plus large", déclare-t-elle avec

détermination. L'histoire de Kafechina Madbanta illustre parfaitement le potentiel de transformation offert par l'entrepreneuriat et le soutien financier ciblé. Son parcours inspirant est un exemple concret de la manière dont la détermination, la résilience et les opportunités d'autonomisation peuvent ouvrir la voie vers un avenir meilleur pour les individus et leurs communautés.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel

Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Edy Alley
Responsable web:
Carlos Amevor
Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Luc Biova
Rachid Zakari
Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Manifestations publiques au Togo
Assurer la quiétude des populations et garantir le droit des citoyens

Après les évènements du 6 juin 2025, les mêmes voix qui avaient appelé à des manifestations au Togo, relancent les hostilités pour les 26, 27 et 28 juin 2025. Une partie de l'opposition et de la société civile a aussi appelé à la désobéissance civile à partir d'aujourd'hui, lundi 23 juin 2025. Le gouvernement pour sa part rappelle le cadre légal en vigueur dans le pays.



Groupe de manifestants surexcités

Dans un communiqué qu'il a publié le jeudi 19 juin 2025, l'on lit que la liberté de réunion et de manifestations pacifiques et publiques constitue un droit fondamental garanti par la Constitution de la République togolaise, promulguée le 6 mai 2024. Les autorités rappellent que l'exercice de cette liberté est encadré par la loi, afin de faire respecter l'ordre public, préserver la sécurité des personnes et des biens, ainsi que la tranquillité publique. « En effet, la loi n°2011-010 du 16 mai 2011, ensemble avec les textes subséquents qui le modifient, dispose en son article 9 que toute réunion ou manifestation pacifique

sur la voie publique et dans les lieux publics est soumise à une déclaration préalable adressée : au ministre chargé de l'Administration territoriale pour les réunions ou les manifestations à caractère national ou de portée internationale ; au gouverneur ou au préfet territorialement compétent dans les autres cas », écrit le gouvernement. Toujours dans ce communiqué, le texte cité précédemment dispose également que toute manifestation pacifique publique est libre, sous réserve de respect des procédures légales en vigueur, et, pour être déclarée légale, toute

déclaration écrite préalable doit être adressée au moins 5 jours ouvrables avant la date prévue. La déclaration doit préciser l'identité des organisateurs, l'objet, le lieu, l'itinéraire, ainsi que les horaires de début et de fin. Selon la loi, les manifestations sont autorisées entre 11h et 18h. Ces mesures permettent selon l'autorité compétente, entres autres, une collaboration harmonieuse entre les services compétents de l'Etat et les organisateurs des réunions et manifestations projetées ; en vue de s'assurer des dispositions internes de maintien d'ordre, et de prévenir les risques d'atteinte à l'ordre public. « En outre, pour assurer la quiétude des populations et garantir le droit des citoyens, notamment, ceux qui ne participent pas et ne se sentent pas

concernés par les réunions et manifestations visées, de vaquer paisiblement à leurs occupations ; les manifestations doivent se dérouler suivant les itinéraires indiqués par les organisateurs, exclusion faite de certains axes et zones où se déroulent de fortes activités économiques dans les centres urbains, les axes et zones proches des institutions de la République, les axes et zones proches des chancelleries et résidences des ambassadeurs et représentants d'organisations internationales, les axes et zones proches des camps militaires et des services de sécurité », ajoute le gouvernement. De plus, selon le communiqué, il est essentiel de rappeler les dispositions de l'article 22 de la Constitution du 6 mai 2024 qui énoncent que les citoyens ont le devoir sacré de respecter la Constitution ainsi que les lois et les règlements de la République. « En conséquence et comme dans tout Etat de droit, tout appel à manifestation ou toute invitation à l'observation d'un mot d'ordre quelconque conduisant à une désobéissance ou à une révolte du peuple, source de troubles à l'ordre public, constitue une violation flagrante

des textes en vigueur, qui expose les contrevenants et les auteurs, co-auteurs et complices à la rigueur de la loi et aux sanctions pénales prévues à cet effet, qui seront appliquées avec fermeté », enchaîne l'exécutif. Le gouvernement rassure les paisibles populations que les dispositions appropriées sont prises et seront rigoureusement mises en œuvre par les forces de sécurité et les autorités judiciaires pour permettre à la population et aux acteurs de l'économie de vaquer librement à leurs occupations et activités sur toute l'étendue du territoire national. Le gouvernement a réaffirmé sa détermination à agir sans faiblesse et avec la plus grande fermeté face à toute tentative de réunions et ou de manifestations « illégales ou irrégulières qui s'inscrivent dans une volonté d'instaurer le désordre et l'anarchie, ou qui s'inscrivent manifestement dans des visées subversives et insurrectionnelles ». Dans son communiqué, le gouvernement réitère son attachement aux valeurs démocratiques, aux libertés fondamentales et à l'expression citoyenne des libertés dans un cadre légal, républicain et apaisé.

Edem Dadzie

68^{ème} célébration des martyrs du Togo
Observée avec solennité dans tout le pays

Samedi dernier, le peuple togolais a commémoré pour la 68^{ème} fois, la journée nationale des martyrs. Cette manifestation observée les 21 juin de chaque année, consacre la reconnaissance de tout un peuple à la mémoire de ses valeureux, vaillants et braves fils et filles tombés, non seulement au cours de la lutte pour l'accession de notre pays à la souveraineté internationale, mais aussi aux champs d'honneur pour la défense et la protection de l'intégrité territoriale de la nation togolaise.

La cérémonie a été marquée à Lomé à la place des Martyrs par une cérémonie du dépôt de la gerbe de fleurs, présidée



Le colonel Hodabalo Awaté (au milieu) durant la cérémonie de dépôt de la gerbe

au nom du président du Conseil, chef suprême des armées, par le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Chefferie coutumière, le colonel Hodabalo Awaté. Parmi les personnalités présentes, les ministres, les députés à l'Assemblée nationale, les membres du Sénat, les officiers supérieurs des Forces armées togolaises (FAT), et bien d'autres corps constitués. À son arrivée sur le lieu, le colonel Hodabalo Awaté a reçu les honneurs militaires au nom du président du

Conseil. Ce fut le passage en revue d'un détachement des FAT placé sous les ordres du chef d'escadron Adjari Akata Magnassina, les salutations des officiers supérieurs des FAT au-devant desquels le chef d'Etat-major général des forces armées togolaises, le général de brigade Dimini Allaharé. Après cette étape, une séquence de chants de circonstance a eu lieu. Elle a rappelé le souvenir de la bravoure et de l'héroïsme des vaillants compatriotes qui ont dit « Non » ...

Suite à la page 4

68^{ème} célébration des martyrs du Togo **Suite de la page 3**

Observée avec solennité dans tout le pays

... à la soumission "aveugle", « Non » au déshonneur, et qui continue de retentir dans la mémoire collective nationale, accompagnée d'un moment de recueillement et de reconnaissance à tous ceux qui sont morts pour que vive la patrie. La cérémonie a été essentiellement marquée par le retentissant moment du dépôt de la gerbe de fleurs à 07 heures et 52 minutes, par le ministre Hodabalo Awaté, au pied de la stèle érigée, frappée

de l'enseigne inscrite : "Ils sont morts pour la patrie". Un geste très fort de patriotisme et d'engagement citoyen en mémoire des martyrs, suivi de la sonnerie aux morts et de l'exécution vibrante de l'hymne national en honneur aux martyrs par la musique des FAT. En marge de ce geste mémorable qui reste un signal fort et mobilisateur exhortant chaque compatriote à la résilience et à l'unité nationale dans la

lutte engagée et irréversible contre l'impérialisme, le terrorisme et l'extrémisme violent, l'innovation en touche particulière en cette année 2025 a été l'affichage et la diffusion sur les lieux des messages écrits et véhiculés au moyen des supports en bâche. L'on lisait entre autres : « Peuple togolais, mobilisons-nous à l'image de nos martyrs pour défendre notre patrie et sauvegarder la paix : 21 juin Journée nationale des

martyrs », « Martyrs du Togo, que votre mémoire soit pour nous un havre de résilience », « Pour la patrie, vous vous êtes sacrifiés : gloire et honneur à vous ! », « Martyrs du Togo, toute la nation vous reste reconnaissante pour votre combat pour la souveraineté de notre pays ». Cette manifestation dans une ambiance de chants de circonstance entretenue par les chorales Saints Pierre et Paul de Lomé et

Avenir de l'Université de Lomé, a pris fin à Lomé autour de 08h 00mn temps universel avec le départ du représentant du président du Conseil. La même cérémonie s'était déroulée dans les chefs-lieux de régions et de préfectures du pays ; elle a été présidée respectivement au niveau de chaque chef-lieu de région par le gouverneur de région, et au niveau de chaque chef-lieu de préfecture par le préfet de la localité.

TM

Activités du Shanxi

« Notre équipe continuera à travailler dur », promet Bai Li

Le samedi 21 juin 2025, la 26^{ème} mission médicale chinoise (Shanxi) s'est rendue à Aképé dans la préfecture de l'Avé 2, pour apporter un soutien inhabituel aux enfants de l'orphelinat La Maison de la Providence.

Il s'agit d'un don de médicaments contenant des vermifuges, des antipaludéens, des médicaments contre le rhume, la fièvre, la diarrhée, les vitamines, des masques, des antibiotiques, du chlorure de sodium injectable etc... L'on a pris le poids, la taille, la tension, ausculté le cœur et le poumon et prodigué quelques soins aux enfants du centre, aux enfants du personnel, et aux membres du personnel eux-mêmes. Bai Li, chef de la mission chinoise, nous a confié que cette activité d'examen médical gratuit à l'orphelinat, est la 8^{ème} activité menée dans le cadre du projet : "Agiissons ensemble pour un meilleur



Photo de famille après les dons

avenir de l'enfant ; consultations médicales de solidarité Chine-Togo 2025". « Le gouvernement chinois a envoyé des missions médicales au Togo durant les 50 années consécutives. Au cours des 50 dernières années, les équipes médicales ont accompli beaucoup de travail pour la santé du peuple togolais, et ont gagné

des reconnaissances. Notre équipe continuera à travailler dur et à contribuer pour l'amitié entre le deux pays », a déclaré Bai Li. Au total, la mission médicale chinoise basée au Centre hospitalier régional (CHR), Lomé-commune de Kégué, a consulté 56 personnes. Par ailleurs, l'orphelinat a reçu un don de maïs de la part de l'ambassade de Chine au Togo.

« L'orphelinat la Maison de la Providence reçoit des enfants référés par les services compétents du ministère de l'Action sociale. Nous prenons les enfants à partir de 5 mois. Nous sommes heureux et satisfaits de recevoir la

identifiés par les autorités compétentes. S'ils sont venus chez nous, c'est certainement parce que nous avons été recommandés. L'opération a été très bien organisée. Nous remercions l'ambassade de Chine pour



Une séquence des activités de la prise en charge

mission médicale chinoise aujourd'hui », a indiqué Jean Koffi Gbodossou, cofondateur de l'orphelinat la Maison de la Providence. « Nous avons été

son soutien », a ajouté Jean Koffi Gbodossou. Pour information, le centre prend en charge une quarantaine d'enfants.

Edem Dadzie

Une zone industrielle de pointe, au service de l'industrialisation togolaise

www.pia-togo.com

Transferts monétaires

Le Togo tend à nouveau la main aux plus vulnérables

Le Togo renforce son engagement envers les plus fragiles. Inscrit dans le budget citoyen 2025, un nouveau programme de transferts monétaires bénéficiera à 31 450 ménages vulnérables, répartis sur l'ensemble du territoire.



Le président du Conseil (à droite) et une bénéficiaire des FSB (à gauche)

Au cœur dudit budget citoyen 2025, ce dispositif incarne une volonté claire de bâtir une protection sociale plus solide. Comme le souligne le gouvernement, il s'agit de renforcer les filets sociaux existants et de favoriser une résilience durable des populations précaires.

L'action, pilotée par le ministère du Développement à la base, touche les 6 régions du pays. En chiffres : Lomé (1230 ménages), Maritime (9800), Kara (9766), Savanes (10 242), Plateaux (368) et Centrale (44). La démarche, bien plus qu'un simple coup de pouce, se veut transformatrice. L'objectif est d'offrir aux bénéficiaires les moyens de renforcer leur autonomie.

Cette dynamique n'est pas nouvelle. Déjà en 2023, à travers le programme Novissi, des transferts monétaires avaient été opérés dans le Grand Lomé. Cette initiative s'inscrivait alors dans l'extension du Projet de Filets sociaux de Base (FSB), soutenu par l'État, la Banque mondiale et l'AFD, avec un budget de 18 milliards FCFA.

Edy Alley

Développement inclusif

Nouvelle ère dans les relations entre la BAD et la société civile

La Banque africaine de développement (BAD) vient d'ouvrir un nouveau chapitre dans ses relations avec la société civile. Début juin, elle a organisé, pour la première fois, une journée portes ouvertes exclusivement dédiée aux organisations de la société civile (OSC). Un signal fort, qui marque le début d'un dialogue renouvelé, plus franc et plus structuré.

Une trentaine d'OSC ont pris part à cette rencontre inédite. L'objectif est de faire tomber les murs

Akaya. Un engagement partagé, pensé comme une "collaboration tripartite" entre l'État, la BAD et les acteurs de terrain. Cette initiative s'inscrit dans une démarche ambitieuse : le plan d'action 2024-2028 pour l'engagement de la société civile. Porté par la BAD, ce plan encourage l'organisation de journées similaires dans l'ensemble des pays membres. L'ambition est de renforcer la participation citoyenne et la transparence

Les OSC ne seront plus de simples spectatrices, mais des actrices impliquées dans toutes les phases : « de la planification au suivi, en passant par la mise en œuvre et l'évaluation ». Au Togo, l'implication de la BAD couvre plusieurs secteurs vitaux : énergie, infrastructures, agriculture, eau, éducation, assainissement et développement du secteur privé. Mais en intégrant plus fortement les OSC,



et créer des ponts. « Cette journée portes ouvertes avec la Banque africaine de développement réaffirme notre engagement conjoint en faveur d'un progrès inclusif et transparent », a déclaré le secrétaire général du ministère de l'Economie et des Finances, Stéphane

dans la gestion des projets de développement. Wilfrid Abiola, responsable du bureau pays de la BAD, a souligné avec conviction que la société civile est désormais « un partenaire stratégique ». Plus qu'une reconnaissance, c'est une invitation à co-construire.

l'institution veut gagner en efficacité, en ancrage local et en légitimité. Il appartient désormais aux OSC de profiter pleinement de cette main tendue. Et à la BAD de tenir la promesse de faire du développement une œuvre collective.

Edy Alley

Aéroport de Lomé

Trafic aérien en légère hausse avec 329.618 passagers enregistrés au 1er trimestre

C'est un apport encourageant pour le transport aérien togolais. Au 1er trimestre 2025, l'Aéroport international Gnassingbé Eyadema (AIGE) a accueilli 329.618 passagers, soit une hausse de 1,2 % par rapport à la même période en 2024. Ce chiffre, bien qu'en apparence modeste, confirme une dynamique de reprise progressive et un positionnement de plus en plus affirmé de Lomé sur l'échiquier régional.

Derrière ce regain se cache une stratégie efficace : l'élargissement du réseau aérien opéré par certaines compagnies partenaires. La compagnie Asky, véritable colonne vertébrale du trafic régional, a intensifié ses liaisons vers Abidjan et repris ses



Hall de l'aéroport de Lomé

vols vers Pointe-Noire, redonnant souffle à des connexions stratégiques. À ses côtés, d'autres transporteurs renforcent

également leurs rotations, contribuant à soutenir le dynamisme du trafic passager. Mais le ciel togolais

transporte aussi des promesses économiques. Le fret aérien affiche une croissance solide de 11,5 %, tandis que les

mouvements d'aéronefs augmentent de 7,8 %. Autant de signes qui traduisent un regain d'activité et un intérêt renouvelé pour la plateforme aéroportuaire. Pour accompagner cette montée en puissance, des travaux d'extension sont en cours. L'ambition est d'accroître la capacité de l'infrastructure et renforcer son positionnement en tant que hub régional de référence. L'aéroport de Lomé veut décoller plus haut, plus loin, en s'imposant comme un pivot aérien entre l'Afrique de l'Ouest, le Golfe de Guinée et au-delà.

Edy Alley

Star Garments

Une usine, des emplois et une nouvelle ère pour l'économie togolaise

Il y a des images qui marquent un tournant. Celle de Charlie Komar, PDG du conglomerat américain Charles Komar & Sons, déclarant publiquement sa confiance dans le Togo. Ce 18 juin à Lomé, en présence du président du Conseil, Faure Gnassingbé, il inaugure à Lomé la toute première usine africaine de Star Garments, posée avec assurance sur les 3,7 hectares de la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA).



Le président du Conseil, Faure Gnassingbé en train de couper le ruban, Faure Gnassingbé et Charlie Komar (à gauche)

Cette inauguration qui dépasse le simple cadre symbolique est un pari économique à haute valeur ajoutée. Un pari sur un pays, son avenir, et sur la capacité de l'Afrique de l'Ouest à devenir un acteur majeur de la chaîne textile mondiale. « Ce n'est pas qu'une usine. C'est un engagement à long terme, un engagement de Komar envers le peuple togolais, pour l'emploi, la formation, et l'élévation des standards de production mondiale fondée sur la dignité et l'excellence », a affirmé Charlie Komar.

Dès demain, des vêtements conçus à Lomé s'exporteront vers les États-Unis, le Canada ou encore le Royaume-Uni, sous les griffes de plus de 100 marques internationales. À terme, ce sont 4 520 emplois directs et indirects qui verront le jour d'ici à 2030, avec une priorité claire : plus de 60 % des postes réservés aux femmes. Le site intègre toutes les fonctions : coupe, confection, finition, et s'aligne sur les normes environnementales les plus rigoureuses, certifiées LEED.

Une vitrine de l'industrialisation verte

L'installation de Star Garments au Togo n'est pas un hasard.

C'est la rencontre d'un industriel sri-lankais, Arumugampillai Sukumaran, avec son partenaire américain, qui après avoir visité plusieurs pays d'Afrique et d'Asie, ont choisi Lomé. Pourquoi ? « Nous avons trouvé un écosystème portuaire performant, une

volonté politique claire et une capacité à raconter une histoire que nos concurrents ne pouvaient pas raconter », explique Sukumaran.

Ce récit est désormais celui du Togo : un pays qui transforme son coton local, qui crée de la valeur sur place, et qui s'inscrit dans une démarche de durabilité industrielle exemplaire. Star Garments est, à ce titre, un pionnier mondial de la production textile neutre en carbone, avec des bâtiments passifs, des teintures écologiques et des étiquettes biodégradables.

Un climat des affaires rassurant

Soutenu par un investissement de 15 millions de dollars de la Société financière internationale (IFI), ce projet illustre la solidité du climat d'investissement au Togo. « Togo is opened for business », a lancé Komar dans un anglais limpide. Un slogan qui sonne comme un manifeste, dans un pays où la stabilité, les infrastructures modernes et la vision industrielle cohérente attirent désormais des groupes de renommée mondiale.

Une vision portée au sommet de l'État

Le président du Conseil



Faure Gnassingbé, venu personnellement inaugurer l'usine, envoie un signal précis : le Togo accélère sa marche vers une industrialisation inclusive et durable, où la création d'emplois et la montée en compétence

des jeunes togolais sont des priorités absolues.

Au-delà des machines, ce sont les femmes et les hommes togolais, formés, valorisés, qui bâtiront ce nouveau chapitre industriel. Comme le dit

Charlie Komar : « Ce qui importe ici, c'est l'énergie humaine, l'ingéniosité, la passion. »

Ainsi, le textile togolais entre en scène.

La Rédaction

Côte d'Ivoire/Présidentielle 2025

Ouattara candidat, Gbagbo et Thiam lancent le front commun

C'est un scénario politique à deux tempos, aux airs de revanche démocratique qui s'annonce en Côte d'Ivoire. D'un côté, le Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) a désigné sans surprise, et par acclamation, son champion : Alassane Ouattara. À 83 ans, le chef de l'État sortant semble prêt à briger un quatrième mandat. De l'autre, les principaux partis d'opposition, le PPA-CI de Laurent Gbagbo et le PDCI de Tidjane Thiam, scellent une alliance stratégique, créant un « front commun » pour exiger l'inclusion de tous les candidats – y compris ceux, comme eux, que la justice a écartés.

Le décor est planté : une élection présidentielle prévue pour octobre 2025 qui, avant même d'avoir commencé, soulève des interrogations sur son ouverture, sa transparence et sa légitimité.

La désignation d'Alassane Ouattara au congrès du RHDP, ce 21 juin à Abidjan, n'a laissé place à aucun doute. Dans un stade Ébimpé vibrant aux chants de « ADO, ADO », les militants ont salué celui qu'ils considèrent comme le garant de la stabilité

nationale. « Il a ramené la paix, développé les infrastructures, rassure dans une sous-région en turbulence », affirme une militante. Pour ses partisans, Ouattara reste l'homme de la situation.

Mais cette candidature, la quatrième, réactive les plaies d'un débat constitutionnel jamais refermé. Le président sortant lui-même entretient depuis des mois le flou, entre volonté de retrait et tentation de prolongation. Dimanche, sa prise de parole très attendue pourrait marquer un tournant décisif.

Pendant ce temps, Gbagbo et Thiam affûtent leur riposte. Jeudi 19 juin, leurs partis ont annoncé un front commun. Un appel clair : réformer la Commission électorale, ouvrir un dialogue politique réel et surtout, permettre à tous les leaders d'opposition d'être candidats.

Laurent Gbagbo, toujours charismatique et combatif,



Gbagbo

dénonce « un retour au parti unique ». Tidjane Thiam, en visioconférence depuis l'étranger, prévient : « Si rien n'est fait, nous



Ouattara

allons vers une élection sans légitimité. » Le ton est donné : ce scrutin ne sera pas qu'un simple



Thiam

exerce électoral. Il sera un test grandeur nature de la vitalité démocratique ivoirienne.

T.M.

Rwanda/ Politique

L'opposante Ingabire de nouveau interpellée

Figure de l'opposition, interdite d'élection, Victoire Ingabire est de nouveau poursuivie pour « incitation à s'opposer au gouvernement ». Une arrestation qui soulève des critiques croissantes sur la répression des voix dissidentes.

Au Rwanda, la marge de critique semble de plus en plus étroite. Victoire Ingabire, opposante emblématique et présidente du parti non reconnu Dafa-Umurinzi, a été arrêtée le vendredi 20 juin par le Bureau d'enquête du Rwanda (RIB). Elle est visée par une enquête pour « association de malfaiteurs » et « incitation publique à s'opposer au gouvernement ». Des accusations graves, qui font suite à sa présence au procès de militants accusés d'avoir diffusé un manuel de résistance non violente.

Ce livre, Comment faire tomber un dictateur quand on est seul, tout petit et sans armes, de l'activiste serbe Srdja Popovic, semble avoir cristallisé les tensions.

Déjà, neuf personnes sont poursuivies pour sa simple diffusion. Mme Ingabire, qui connaissait certains accusés, conteste fermement tout lien avec une quelconque organisation subversive.

À 56 ans, Victoire Ingabire n'en est pas à sa première confrontation avec le pouvoir rwandais. En 2010, elle avait déjà été condamnée à quinze ans de prison pour avoir évoqué les victimes hutu du génocide, appelant à une mémoire inclusive comme voie de réconciliation nationale. Elle en a purgé huit, avant d'être graciée en 2018 – mais avec l'interdiction formelle de se présenter à une quelconque élection. Une restriction confirmée en mars 2024 par la justice rwandaise.

En toile de fond, un pouvoir solidement verrouillé. Le président Paul Kagame, au pouvoir depuis 1994, a été reconduit en juillet 2024 avec 99,18 % des suffrages.

Son autorité, bâtie sur la reconstruction post-génocide, se double d'un système politique hyper centralisé, où les opposants

dans un contexte déjà tendu pour la société civile, suscite l'inquiétude des défenseurs des droits humains. Elle témoigne

associée à une menace pour l'État. Pour nombre d'observateurs, le Rwanda sacrifie peu à peu l'ouverture démocratique



sont marginalisés, quand ils ne sont pas neutralisés. L'arrestation d'Ingabire,

d'un climat où la simple critique, même symbolique, est systématiquement

sur l'autel de la stabilité politique.

T.M.

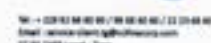
GOPIE

Indicateur de Justice pris le Tribunal de Grande Instance de Lorient.
Demandeur : Académie des Sciences de Caen
Société Mikael et pharmacie Agence
Nouveau



COPIE

Pharmacie de la Justice
 1000, rue de la Justice, 1000
 1000, rue de la Justice, 1000
 1000, rue de la Justice, 1000
 1000, rue de la Justice, 1000



SIGNIFICATION DE LETTRE

Le deux mil vingt-cinq et le vingt (20) Mai heures 24 minutes

A la requête de la **Compagnie Financière Africaine au Togo (COFINA TOGO)**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 500 000 000 Francs CFA SFO, Agrément N° T/1/GFLM/2019/257 A, Arrêté N°036/MF/SQ/CAS - IMEC, ayant son siège Social au 21, Boulevard du 13 Janvier, Kodjaviakopé Lomé-Togo, Société de Droit Togolais immatriculée au RCCM sous le numéro, TG-LFW-01-2021-M-05906, NIF : 1001330343, Tél : + 228 22 23 68 60 / 92 68 60 60 / 98 68 60 60, agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège ;

En présence de **Me** Abdoulaye AMBESSOUNDO
Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de Lomé,
Conseiller à l'Administration aux Juges du Collège
Notaire Habilité et judiciaire Agence
Lomé

Signifié et en tête de celle des présentes, laissé à :

Monsieur Silete Nicolas A. ADJALLA, demeurant et domicilié à Lomé Quartier Baguida, où étant et parlant à La Présence d'Augustin Adjalla
Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé et conformément à l'article 50 du Code de Procédure Civile relative à la notification de l'acte par affichage à la fois principale de l'audience du Tribunal de Grande Instance de Lomé et par insertion dans le Journal Togolais

L'original d'une lettre en date à Lomé du 09 mai 2025, N° Réf : CFNTG/JUR/MM/367/2025, ayant pour objet : Lettre d'information de la caution et mise en demeure, commençant par :

« Monsieur,

A la date du 28 Juin 2024, la Compagnie Financière Africaine (COFINA) TOGO S. A. avait accordé à la société **CHRIST ROU ASSE-MISS (CRAM) SARL U**, un crédit BFR d'un montant de trente millions (30.000.000) de francs CFA,

Et se terminant par :

Dans l'attente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées et les meilleures..... »

Lui déclarant que la présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES,
ET A CE QU'IL NE L'IGNORE,

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé tant l'original de la lettre sus-énoncée, que copie du présent exploit dont le coût est de **20.000 F CFA**.

COFINA
Compagnie Financière Africaine
Institution de microfinance pour les PME et particuliers

Lomé, le 09 mai 2025

Monsieur Silète Nicolas A. ADJALLA
Lomé Boguidia

URGENCE SIGNALEE

Par lettre au porteur avec accord de réception

N° Ref : CFNTG/JUR/MM/367/2025

Objet : Lettre d'information de la caution
Et mise en demeure

Monsieur,

A la date du 28 juin 2024, la Compagnie Financière Africaine (COFINA) TOGO S.A avait accordé à la société CHRIST ROI ASSE-MISS (CRAM) SARL U, un crédit IFR d'un montant de trente millions (30.000.000) de francs CFA, en principal, sur une durée de huit (08) mois, remboursable huit (08) échéances à compter du 05-08-2024 sur le compte courant numéro N° 251946481001.

A cet effet, vous vous êtes porté caution solidaire, aux fins de garantir ses engagements dans la limite du montant maximum de trente millions (30.000.000) FCFA en principal, ce qui induit que vous ne pouvez pas évoquer les bénéfices de division et de discussion prévus par l'Acte Uniforme portant Organisation des Suretés.

En cette qualité et en application des articles 23 et suivants de l'Acte Uniforme portant Organisation des Suretés, nous venons par la présente vous informer de la défaillance de la société CHRIST ROI ASSE-MISS (CRAM) SARL U, qui n'a pas respecté ses engagements contractuels de remboursement du crédit dont il a bénéficié.

Elle reste donc devant, à ce jour, à la Compagnie Financière Africaine (COFINA) TOGO S.A, sous réserves des Trente-deux millions quatre cent trente-huit mille dix-neuf (32 438 019) de francs CFA au titre du solde débiteur de son compte courant.

Nous vous transmettons copie de l'exploit de mise en demeure qui lui a été adressée, et vous demandons par conséquent de prendre les meilleures dispositions, afin que la créance susvisée de notre institution soit remboursée dans le délai maximum de Huit (08) jours à compter de la réception des présentes.

Passe ce délai sans réaction de votre part, nous procéderons au recouvrement judiciaire de notre créance.

Dans l'attente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées et les meilleures.


Mawuli Kossi KOYE
 Directeur Général



Cofina Logo - Société Anonyme avec Capital Pluri-national
Capital social : 500 000 000 000 F CFA
SICIL - Numéro d'immatriculation : T15/048/0000027/A

Approuvé par arrêté n° 198/AR/SG/COF-AH/21
Décret signé : Le Secrétaire du G.G.Juridique, Boulevard Lomé-Togo
RCM : T15/048/01/0024-64-01013 / NF : 000000000

Tel : + 228 22 98 00 00 / 98 00 00 00 / 22 20 00 00
Email : service-client@cofinancing.com
01 07 1000 Lomé - Togo

Le rappeur Aamron est sorti du centre psychiatrique de Zébé

Libération de l'artiste engagé après une « dépression aggravée »

Le samedi 21 juin dernier, le rappeur togolais Aamron, qui s'est fait remarquer à travers ses diatribes particulièrement violentes envers le président du Conseil Faure Gnassingbé et des ministres, a été libéré.

Arrêté le 26 mai 2025, l'artiste Aamron a regagné son domicile à Lomé après un peu moins d'un mois de soins psychiatriques. Son avocat a confirmé sa libération.

« Aamron a été libéré de l'hôpital psychiatrique ce matin ... Le procureur de la République nous a personnellement dit qu'il n'avait entamé aucune procédure contre lui », a confirmé Me Célestin Agbogbo.

Arrêté par des gendarmes

De son vrai nom Essowè Tchalla, Aamron avait appelé à une mobilisation nationale le 6 juin, date de naissance du président du Conseil Faure Gnassingbé, dans une démarche qu'il avait qualifiée d'ironiquement « festive ».

A quelques jours de cette manifestation à laquelle il a appelé les populations, l'artiste a été arrêté à son domicile par des gendarmes. Après plus d'une semaine sans nouvelles, Aamron avait réapparu dans une vidéo publiée sur les réseaux sociaux. Visiblement affaibli, il y présentait ses excuses au président du Conseil Faure Gnassingbé et évoquait une « dépression aggravée » justifiant son internement.

Vers une nouvelle manifestation non autorisée

Aamron a été libéré le 21 juin dernier, alors que des activistes appellent à de nouvelles manifestations pour les 26, 27 et 28 juin prochains.

En réponse à ces appels à manifestation, le gouvernement a publié un communiqué dans lequel il met en garde



les instigateurs de cette manifestation.

«Tout appel à

manifestation ou toute invitation à la révolte constitue une violation flagrante des textes en

vigueur », lit-on dans un communiqué.

Affo-Djèlè Alarba

Volleyball

Le Togo au rendez-vous de la Coupe continentale de Beach-Volley Senior

Les équipes nationales masculine et féminine de beach-volley du Togo participeront à la Coupe continentale de Beach-Volley Senior 2025, qui se déroulera du 23 au 30 juin 2025 à Martil (Maroc).

Sous la supervision des sélectionneurs Robert Gadji (équipe masculine) et Boris Dégnikou (équipe féminine), les paires togolaises ont intensifié leur préparation sur la plage de Lomé. Cette phase d'entraînement a permis aux athlètes de renforcer la cohésion, la résistance physique et les automatismes techniques, en vue de représenter dignement la nation à ce rendez-vous continental de tout premier plan. Selon les données officielles communiquées par la Confédération africaine de volleyball (CAVB), 88 équipes féminines issues de

22 pays et 114 équipes masculines représentant 27 nations africaines sont attendues à Martil. Ce niveau de participation inédit témoigne de la vitalité du beach-volley en Afrique et de l'engagement résolu des fédérations nationales pour le développement de cette discipline spectaculaire et exigeante. Le Togo sera représenté par une paire féminine composée de Victorine Kalgora et Marcelline Sodjinou, ainsi qu'un duo masculin formé par Abraham Kotoka et Achille Samani.

Au-delà de la portée continentale, Martil 2025 constitue une étape déterminante dans le parcours qualificatif vers le Championnat du monde de Beach-Volley, qui se tiendra du 14 au 17

novembre 2025 à Adélaïde, en Australie. Pour les équipes togolaises, l'enjeu

mondiale. La Fédération togolaise de volleyball a adressé tous

public togolais à soutenir ses représentants avec ferveur dans cette



Séance d'entraînement

est double : porter haut les couleurs du Togo sur le sable marocain et viser une qualification prestigieuse sur la scène

ses encouragements aux athlètes, aux encadreurs et à l'ensemble du staff technique engagés dans cette aventure, appelant le

quête de performance, de dépassement de soi et de rayonnement international.

Luc Biova

Arbitrage

Mise à jour des instructeurs formateurs seniors de la FTF

Dans le cadre de ses activités de promotion de l'arbitrage togolais, la Commission centrale des arbitres (CCA) de la Fédération togolaise de football (FTF) a organisé, le samedi 14 juin dernier, une session de restitution à l'intention des instructeurs-formateurs seniors, en vue d'harmoniser les connaissances et de planifier les prochaines sessions de formation des arbitres.



Séance de formation

Antoine Kossi Sedjro, président de la CCA, représentant le secrétaire général de la FTF à l'ouverture, a insisté sur l'importance de cette rencontre. « Il s'agit de se retrouver et de se mettre au même diapason sur

les connaissances avant de planifier les futures formations des arbitres », a indiqué Antoine Kossi Sedjro, qui a invité les différents participants à assurer un bon suivi de la session. Cette activité

Lawson Addablah, met notamment l'accent sur la méthodologie d'enseignement en arbitrage. Les participants revisiteront également les fautes de main, les fautes tactiques, les situations de hors-jeu ainsi que les incidents survenant dans la surface de réparation. Près d'une quinzaine d'instructeurs-formateurs seniors en arbitrage de la FTF prennent part à cette session.

Ils bénéficieront d'un renforcement de capacités axé sur les dernières évolutions des Lois du Jeu et auront, dans les prochaines semaines, la responsabilité de dispenser les cours de formation au sein des différentes Commissions régionales d'arbitrage (CRA) à travers le territoire.

Cette session de formation montre une nouvelle fois l'engagement de la Fédération togolaise de football en faveur de l'excellence de l'arbitrage togolais.

Avec la FTF

Coaching/Leadership féminin

Kaï Tomety au Caire

La sélectionneuse des Éperviers Dames, Kaï Tomety, a pris part à un événement panafricain d'envergure. Il s'agit du programme EmpowerHER - Leadership des Femmes dans le football, organisé par la Confédération africaine de football (CAF) du 18 au 20 juin 2025 au Caire, en Égypte.



Kaï Tomety

À travers le programme EmpowerHER, la CAF entend soutenir l'ascension des femmes aux postes de décision dans l'univers du ballon rond. L'objectif est d'outiller les dirigeantes actuelles et futures avec des compétences en leadership, communication, stratégie, résilience et prise de parole en public. L'événement réunit des actrices clés du football africain, venant de tout le continent, dans un cadre d'apprentissage et de réseautage.

Kaï Tomety aura l'occasion d'échanger avec d'autres dirigeantes comme Bestine Kazadi Ditabala (Vice-présidente de la CAF), Jessica Motaung (Directrice commerciale de Kaizer Chiefs) ou encore Sarah Mukuna (Directrice des associations membres de la CAF). Durant les trois jours de l'atelier, les participantes ont abordé des thématiques comme : l'histoire de soi : identifier ses forces et son style de leadership, la collaboration : comprendre comment travailler efficacement avec les autres, la mise en action : définir son intention de leadership et passer à l'acte.

Des expertes telles que Lowri Roberts et Ruth Shaw ont animé les sessions interactives dans le but de renforcer les capacités des participantes à impulser des changements durables dans leurs contextes respectifs.

Luc Biova



AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES,
CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS,
EXPORTATEURS, MARKETERS)

N° 008/2025/OTR/CG/CDDI

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des opérateurs économiques que, dans le souci d'améliorer le dédouanement des produits pétroliers et pour un meilleur suivi de l'apurement des sommiers desdits produits dans le Sydonia Word, tout camion chargé, avant sa sortie du terminal de la STE ou de celui de la STSL, doit faire l'objet d'une déclaration en détail.

A cet effet, la STE et la STSL sont tenues de soumettre les déclarations en détail à la Division des Opérations Douanières des Hydrocarbures et de la Raffinerie (DODH-R) à compter du **1^{er} juillet 2025**, conformément aux dispositions de l'article 81 de la loi N° 2018-007 du 25 juin 2018 portant Code des Douanes National.

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous pour le respect scrupuleux du présent avis.

Fait à Lomé, le 13 juin 2025

Philippe Kokou B. TCHODIE

Le Commissaire Général p. i.



CORIS MONEY
Simple et cool !

LA SOLUTION DE PAIEMENT MOBILE

- * **Transfert : 0F**
- * **Retrait :**
 - **Min 100 Fcfa**
 - **Max 1%**

- | | |
|---|--|
|  Dépôt/Retrait d'argent |  Abonnement TV/Internet |
|  Paiement de factures |  Transfert d'argent |
|  Paiement de salaire |  Rechargement de crédit téléphonique |



 **Appelez votre Banque au 8283**

Disponible gratuitement sur



www.corismoney.com

SIMPLE & COOL

par  **CORIS BANK**
INTERNATIONAL